

## **Compte-rendu de la conférence X-Biotech du 6 juin 2005 :**

### **L'Agence Nationale de la Recherche, par son directeur, Gilles Bloch**

#### Historique

- créée en février 2005, M Gagnepain est Président et Gilles Bloch Directeur.
- Dans le contexte de la fronde des chercheurs pour une augmentation des crédits de la recherche.

#### Le GIP ANR

- actuellement, 30 personnes dans le GIP, 10 pour l'administratif, 20 pour les appels d'offre proprement dits
- un système de sous-traitance pour les expertises et également pour une partie de la gestion (ECRIN pour les biotechs, le CNRS, les fac...). En tout, plusieurs centaines de personnes impliquées
- l'Agence est nouvelle mais se base sur l'existant. Par exemple, certains réseaux ont été intégrés tels quels ou ont été adaptés.
- 4 principes
  - o une évaluation des appels d'offre par les pairs
  - o un critère d'excellence et non de forme : tout le monde peut candidater, public comme privé.
  - o Transparence
  - o Arrêter l'éparpillement des moyens
- 4 missions :
  - o financements de la recherche publique
  - o financements de partenariats public-privé ou privé-privé
  - o gestion de programmes existants
  - o financement de gros équipements
- Un budget 2005 de 350 M€ avec la capacité d'ouvrir des contrats pluriannuels de 600 M€ pour les appels d'offres et de 100 M€ pour les équipements lourds et les programmes existants. Budget appelé à augmenter dans les années à venir.

#### Les appels d'offre

- intervention significative : ordre de grandeur 100 k€/ équipe/an. Les montants précis ne sont pas communiqués car pas encore fixés et resteront sans doute assez souples.
- une trentaine qui couvrent les priorités du gouvernement et des appels blancs pour être sûrs de couvrir l'ensemble et être à l'écoute des demandes des chercheurs.
- Appel blanc du 14 juin : sans doute 5000 soumissions !, 155 soumissions pour l'appel biotech (RIB).
- Commissions : 1/3 d'étrangers. Doit être la force d'une agence comme l'ANR.
- pour financer de la recherche sur le sol français (plus un % de sous-traitance possible à l'étranger)
- 50 % max du devis. 30% des dépenses pourront dévier du devis initial (très souple !).
- ¼ environ des financements iront au privé.
- A priori, pas de compte rendu des activités à faire, jugement sur les publi et brevets issus d'une demande pour solliciter un 2è financement. Cette position reste à valider.
- Versement des financements quand une règle de propriété est signée au sein de l'éventuel consortium, pas utile pour la demande.

#### Avenir

- évolution des appels d'offre qui tiendront compte des retours via l'appel blanc
- transformation du GIP en EPA ou EPIC
- positionnement international

- passer à 75% du devis
- peut-être une soumission en anglais et non en français + anglais
- trouver sa place par rapport aux EPST qui doivent garder des financements pour avoir une stratégie propre et par rapport à l'ANVAR et autres organismes (INCA...)